



Conservatoire de Corse
musique, danse et art dramatique
HENRI TOMASI

Cunservatoriu di musica, ballu è arte dramaticu di Corsica

Syndicat Mixte : Collectivité de Corse, Villes d'Ajacciu et de Bastia

DELIBERATION N° 2024/01/01

DU SYNDICAT MIXTE

DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE DE CORSE HENRI TOMASI

PORTANT APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE

DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 14/12/2023

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 22 MARS 2024

L'An deux mil vingt-quatre et le vingt-deux mars, le Comité syndical du syndicat mixte du Conservatoire de musique, danse et art dramatique de Corse Henri TOMASI, s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, sous la présidence de **Madame Antonia LUCIANI** - Conseillère exécutive, membre suppléante du Comité Syndical, **représentant Monsieur Gilles SIMEONI** - Président du Syndicat Mixte du Conservatoire de musique, danse et art dramatique de Corse Henri TOMASI.

ETAIENT PRESENT(E)S :

Madame Antonia LUCIANI - Conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation, membre suppléant du Comité syndical, **représentant le Président du Syndicat Mixte.**

Madame Muriel FAGNI - Présidente de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, membre titulaire du Comité syndical.

Madame Anna Maria COLOMBANI - Conseillère à l'Assemblée de Corse.

Madame Mattéa LACAVE - Adjointe au Maire de la Ville de Bastia, Déléguée à la Culture, membre titulaire du Comité syndical.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Monsieur Joseph SAVELLI - Conseiller à l'Assemblée de Corse, avait donné pouvoir pour voter en son nom à **Madame Muriel FAGNI.**

Monsieur Pierre SAVELLI - Maire de la Ville de Bastia, membre titulaire du Comité syndical, avait donné pouvoir pour voter en son nom à **Madame Mattéa LACAVE.**

ETAIENT EMPECHE(E)S OU ABSENT(E)S :

Madame Vanina LE BOMIN - Conseillère à l'Assemblée de Corse.

Monsieur Jean-Michel SAVELLI - Conseiller à l'Assemblée de Corse.

Monsieur Stéphane SBRAGGIA - Maire de la Ville d'Ajaccio, membre titulaire du Comité syndical.

Madame Simone GUERRINI - Adjointe au Maire de la Ville d'Ajaccio, Déléguée à la Culture, membre titulaire du Comité syndical.

Monsieur Christophe MONDOLONI - Adjoint au Maire de la Ville d'Ajaccio, chargé de la promotion et de la diffusion de la langue Corse.

Madame Marie-Dominique CARRIER - Conseillère Municipale de la Ville de Bastia.

Madame Muriel FAGNI est désignée secrétaire de séance.

Vu le procès-verbal de séance du Comité syndical du Conservatoire de musique, danse et art dramatique de Corse Henri TOMASI en date du 14 décembre 2023 ;

Il est demandé à l'ensemble des membres présents et représentés s'ils souhaitent apporter des modifications ou des précisions au procès-verbal ;

En l'absence de toute requête,

Le Comité Syndical,

DECIDE

Article 1er :

D'adopter le procès-verbal de séance du Comité syndical du 14 décembre 2023.

Article 2 : La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du syndicat mixte du Conservatoire de musique, danse et art dramatique de Corse Henri TOMASI.

Nombre de membres titulaires en exercice : 12

Nombre de membres présents ou représentés : 6

Nombre de membres votants : 6

Votes pour : 6

Votes contre : 0

Abstention(s) : 0

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président du syndicat mixte,



Gilles SIMEONI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-252000070-20240322-20240101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE DE CORSE
HENRI TOMASI
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

L'An deux mil vingt-trois et le quatorze décembre, le Comité syndical du syndicat mixte du Conservatoire de musique, danse et art dramatique de Corse Henri TOMASI, s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, sous la présidence de **Madame Antonia LUCIANI** - Conseillère exécutive, membre suppléante du Comité Syndical, **représentant Monsieur Gilles SIMEONI** - Président du Syndicat Mixte du Conservatoire de musique, danse et art dramatique de Corse Henri TOMASI.

ETAIENT PRESENT(E)S :

Madame Antonia LUCIANI - Conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation, membre suppléant du Comité syndical, **représentant le Président du Syndicat Mixte.**

Madame Muriel FAGNI - Présidente de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, membre titulaire du Comité syndical.

Madame Simone GUERRINI - Adjointe au Maire de la Ville d'Ajaccio, Déléguée à la Culture, membre **titulaire** du Comité syndical.

Madame Mattéa LACAVE - Adjointe au Maire de la Ville de Bastia, Déléguée à la Culture, membre titulaire du Comité syndical.

Monsieur Joseph SAVELLI - Conseiller à l'Assemblée de Corse.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Monsieur Stéphane SBRAGGIA - Maire de la Ville d'Ajaccio, membre titulaire du Comité syndical, avait donné pouvoir pour voter en son nom à **Madame Simone GUERRINI.**

Monsieur Pierre SAVELLI - Maire de la Ville de Bastia, membre titulaire du Comité syndical, avait donné pouvoir pour voter en son nom à **Madame Mattéa LACAVE.**

ETAIENT EMPECHE(E)S OU ABSENT(E)S :

Madame Anna Maria COLOMBANI - Conseillère à l'Assemblée de Corse.

Madame Vanina LE BOMIN - Conseillère à l'Assemblée de Corse.

Monsieur Jean-Michel SAVELLI - Conseiller à l'Assemblée de Corse.

Madame Marie-Dominique CARRIER - Conseillère Municipale de la Ville de Bastia.

Monsieur Christophe MONDOLONI - Adjoint au Maire de la Ville d'Ajaccio, chargé de la promotion et de la diffusion de la langue Corse.

Etaient également présents :

Madame Jennifer GAMET ROSSI - Directrice Régionale.

Monsieur Rémi MATTEI - Directeur des ressources humaines.

Madame Laure ANTONA - Directrice administrative et financière.

Monsieur Eric HUMBERT - Directeur Adjoint.

Martine STAEBLER - Payeur de Corse, comptable du syndicat mixte.

Monsieur Jean-Luc SARROLA - représentant de la DRAC de Corse.

Madame Andrée GOUTH-GRIMALDI - Directrice de la Culture à la CDC.

Madame Marina LAHITTE LOUTSEAU - Directrice adjointe des Arts Vivants, direction de la Culture à la CDC.

Madame Yolaine LACOLONGE - Cheffe de service de l'action pédagogique artistique et culturelle, direction de la Culture à la CDC.

Monsieur Pierre-Paul SALVIANI - Collaborateur de Madame Antonia LUCIANI.

Ouverture de la séance à 17h00.

Mme ANTONA constate que le quorum est atteint et rappelle qu'un secrétaire de séance doit être désigné.

Madame Muriel FAGNI est désignée secrétaire de séance.

Mme LUCIANI présente l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL, EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2023.

Document n°1 projet de délibération n° 1.

Mme LUCIANI demande à l'ensemble des membres présents et représentés s'ils souhaitent apporter des modifications ou des précisions concernant ce procès-verbal transmis.

En l'absence de toute requête, elle propose de passer au vote :

Nombre de membres titulaires en exercice : 12

Nombre de membres présents ou représentés : 7

Nombre de membres votants : 7

Votes pour : 7

Votes contre : 0

Abstention(s) : 0

Adopté à l'unanimité.

2) ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR.

Documents n°2 et 3 - Règlement intérieur, projet de délibération n° 2.

Mme GAMET ROSSI indique qu'il était nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur et présente le nouveau document annexé au projet de délibération.

Mme LUCIANI remercie la directrice et les équipes du conservatoire pour la production de ce document et demande à l'ensemble de l'assemblée de passer au vote.

Nombre de membres titulaires en exercice : 12

Nombre de membres présents ou représentés : 7

Nombre de membres votants : 7

Votes pour : 7

Votes contre : 0

Abstention(s) : 0

Adopté à l'unanimité.

3) PROJET DE DELIBERATION PORTANT ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET DU SYNDICAT MIXTE 2023.

Documents n° 3 et 4 - projet de délibération n°3, DM n°1.

Mme ANTONA rappelle que le budget 2023 avait été établi avec une prévision d'évolution des dépenses à minima, pour respecter les contraintes financières des collectivités. Par conséquent, plusieurs facteurs non prévisibles ont impacté l'évolution des dépenses de personnel et des charges à caractère général et provoquent un dépassement des prévisions budgétaires de fonctionnement d'un montant de 49 085,46 €.

Toutefois, elle annonce que ces dépenses supplémentaires, sont entièrement compensées par des recettes nouvelles, qui permettent de ne pas impacter les participations statutaires.

Elle présente en détail les dépenses et recettes de la décision modificative n°1 du budget primitif 2023.

Mme LUCIANI propose de passer au vote.

Nombre de membres titulaires en exercice : 12

Nombre de membres présents ou représentés : 7

Nombre de membres votants : 7

Votes pour : 7

Votes contre : 0

Abstention(s) : 0

Adopté à l'unanimité.

4) PROJET DE DELIBERATION PORTANT AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN L'ABSENCE DU VOTE DU BP 2024 ET JUSQU'A SON ADOPTION.

Document n°3 - projet de délibération n°4.

Mme ANTONA mentionne que cette délibération permet la réalisation des dépenses d'investissement en début d'année, avant le vote du budget primitif. Elle précise que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que sur autorisation de l'organe délibérant, l'exécutif de la collectivité peut, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, engager et mandater des dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date.

Elle indique que les crédits ouverts au budget s'élèvent à 71 601,13 €, 25% de ces crédits soit 17 900,29 € seront inscrits au budget 2024 au compte 21 (immobilisations corporelles) lors de son adoption.

Mme LUCIANI propose de passer au vote.

Nombre de membres titulaires en exercice : 12

Nombre de membres présents ou représentés : 7

Nombre de membres votants : 7

Votes pour : 7

Votes contre : 0

Abstention(s) : 0

Adopté à l'unanimité.

Mme LUCIANI demande à l'ensemble des membres présents et représentés s'ils souhaitent aborder d'autres sujets. En l'absence de toute autre intervention, elle remercie l'ensemble des membres présents et représentés.

La séance du Comité syndical est levée à 17h30.

Le Président du syndicat mixte,



Gilles SIMEONI



Conservatoire de Corse
musique, danse et art dramatique
HENRI TOMASI

Cunservatoriu di musica, ballu è arte dramaticu di Corsica

Syndicat Mixte : Collectivité de Corse, Villes d'Ajaccio et de Bastia

DELIBERATION N° 2024/01/02

DU SYNDICAT MIXTE

DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE DE CORSE HENRI TOMASI

**PORTANT DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
POUR L'EXERCICE 2024**

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 22 MARS 2024

L'An deux mil vingt-quatre et le vingt-deux mars, le Comité syndical du syndicat mixte du Conservatoire de musique, danse et art dramatique de Corse Henri TOMASI, s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, sous la présidence de **Madame Antonia LUCIANI** - Conseillère exécutive, membre suppléante du Comité Syndical, **représentant Monsieur Gilles SIMEONI** - Président du Syndicat Mixte du Conservatoire de musique, danse et art dramatique de Corse Henri TOMASI.

ETAIENT PRESENT(E)S :

Madame Antonia LUCIANI - Conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation, membre suppléant du Comité syndical, **représentant le Président du Syndicat Mixte.**

Madame Muriel FAGNI - Présidente de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, membre titulaire du Comité syndical.

Madame Anna Maria COLOMBANI - Conseillère à l'Assemblée de Corse.

Madame Mattéa LACAVE - Adjointe au Maire de la Ville de Bastia, Déléguée à la Culture, membre titulaire du Comité syndical.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Monsieur Joseph SAVELLI - Conseiller à l'Assemblée de Corse, avait donné pouvoir pour voter en son nom à **Madame Muriel FAGNI.**

Monsieur Pierre SAVELLI - Maire de la Ville de Bastia, membre titulaire du Comité syndical, avait donné pouvoir pour voter en son nom à **Madame Mattéa LACAVE.**

ETAIENT EMPECHE(E)S OU ABSENT(E)S :

Madame Vanina LE BOMIN - Conseillère à l'Assemblée de Corse.

Monsieur Jean-Michel SAVELLI - Conseiller à l'Assemblée de Corse.

Monsieur Stéphane SBRAGGIA - Maire de la Ville d'Ajaccio, membre titulaire du Comité syndical.

Madame Simone GUERRINI - Adjointe au Maire de la Ville d'Ajaccio, Déléguée à la Culture, membre titulaire du Comité syndical.

Monsieur Christophe MONDOLONI - Adjoint au Maire de la Ville d'Ajaccio, chargé de la promotion et de la diffusion de la langue Corse.

Madame Marie-Dominique CARRIER - Conseillère Municipale de la Ville de Bastia.

Madame Muriel FAGNI est désignée secrétaire de séance.

Sur rapport du Président du Syndicat Mixte du Conservatoire de musique, danse et art dramatique de Corse Henri TOMASI (document ci-joint),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1,

Considérant qu'il convient de procéder à une discussion relative aux orientations budgétaires, dans un délai de deux mois avant le vote du Budget Primitif,

Le Comité Syndical, **APRES EN AVOIR DELIBERE**

DECIDE

Article 1^{er} : De **prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires** du Conservatoire de musique, danse et art dramatique de Corse Henri TOMASI, **pour l'exercice 2024**.

Article 2 : La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Conservatoire de musique, danse et art dramatique de Corse Henri TOMASI.

Conservatoire de musique, danse et art dramatique de Corse Henri TOMASI.

Nombre de membres titulaires en exercice : 12

Nombre de membres présents ou représentés : 6

Nombre de membres votants : 6

Votes pour : 6

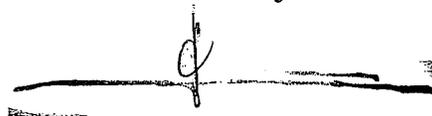
Votes contre : 0

Abstention(s) : 0

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président du syndicat mixte,



Gilles SIMEONI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-252000070-20240322-20240102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

RAPPORT DU PRESIDENT

Cunservatoriu di musica, ballu è arte dramaticu di Corsica
Syndicat Mixte : Collectivité de Corse, Villes d'Aiacciu et de Bastia

Résidence "Les Palmiers" – Avenue Maréchal Moncey – 20090 Aiacciu
Tél. 04 95 23 02 48

Terrasse "Paul Valéry" – Théâtre Municipal – 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 29 42

www.crd.corsica

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION.....	3
2	AXES DE DEVELOPPEMENT 2024.....	3
2.1	BILAN RENTREE 2023/2024.....	3
2.2	EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE.....	3
2.3	ENSEIGNEMENT : DE L'ENSEIGNEMENT A LA MISE EN RESEAU.....	5
2.4	ACCESSIBILITE DES PUBICS EMPECHES.....	7
2.5	PRODUCTION ARTISTIQUE.....	7
2.6	DEVELOPPEMENT DES ECHANGES.....	8
2.7	RESSOURCES HUMAINES.....	8
3	AXES GENERAUX.....	9
3.1	VALORISATION DU PERSONNEL.....	9
3.2	AMELIORER L'ACCUEIL DES PUBLICS.....	10
3.3	POURSUIVRE LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE MEDIATION.....	10
3.4	CULTURE DE L'ETABLISSEMENT.....	11
4	ANNEXE FINANCIERE.....	12
4.1	SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	12
4.2	LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	17
5	CONCLUSION.....	17

Cunservatoriu di musica, ballu è arte dramaticu di Corsica

Syndicat Mixte : Collectivité de Corse, Villes d'Aiacciu et de Bastia

Résidence "Les Palmiers" – Avenue Maréchal Moncey – 20090 Aiacciu
Tél. 04 95 23 02 48

Terrasse "Paul Valéry" – Théâtre Municipal – 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 29 42

www.crd.corsica

1 INTRODUCTION

Au regard de l'arrêté du 15 décembre 2006 portant sur les critères de classement par le Ministère de la Culture, le Conservatoire doit pouvoir poursuivre son développement pédagogique et artistique. Ainsi, il doit assurer les missions fondamentales des Etablissements d'Enseignement Artistique spécialisé : la formation initiale, la formation préprofessionnelle, l'éducation artistique et culturelle et la production artistique.

Ces missions de formation aux pratiques artistiques s'accompagnent d'une mission de développement culturel territorial en adéquation avec le "Schéma territorial de la formation initiale à la pratique artistique" adopté par l'Assemblée de Corse et prenant en compte les orientations stratégiques définies par les trois collectivités.

Nous sommes conscients que les collectivités partenaires du Syndicat Mixte sont soumises à de fortes contraintes budgétaires. Dans ces conditions, nous cherchons à former notre équipe afin de rechercher de nouvelles ressources (stratégie de mécénat, subventions, taxe d'apprentissage...).

Suite aux réunions de travail et l'adoption du projet d'établissement en décembre 2023, nous prenons l'engagement de faire rayonner l'établissement sur l'ensemble du territoire. Nous continuons de former et valoriser les équipes et nous développerons de manière progressive notre offre d'enseignement dans la limite des budgets alloués.

2 AXES DE DEVELOPPEMENT 2024

2.1 BILAN RENTREE 2023/2024

Fluctuation des effectifs

- ☉ Stabilisation des effectifs avec une légère hausse des nouvelles inscriptions.

Constat : L'année 2023 fut sous contrainte budgétaire interdisant tout développement de l'offre et ne permettant qu'une « démarche qualité » de l'existant. L'augmentation du point d'indice a entraîné des restrictions supplémentaires en termes d'offre.

2.2 EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Donner accès au public le plus large possible par le développement des dispositifs d'apprentissages collectifs (en lien avec l'Education Nationale) :

- ☉ Orchestres à l'école
- ☉ Chorales (notamment dans le cadre du "plan chorale")
- ☉ Danse à l'école
- ☉ Dispositifs à aménagement d'horaires en musique, danse, théâtre

Actuellement

L'antenne d'Aiacciu propose :

- ☉ Un dispositif CHAM/D/V au collège Laetitia, 91 élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème},
- ☉ Un dispositif "orchestre à l'école" Vents à Trova (promotion triennale de 39 élèves), un dispositif "orchestre à l'école" Cordes dans les écoles Veil et Sampiero (promotion triennale de 46 élèves)
- ☉ Un dispositif chant et danse dans l'école Veil (20 élèves)
- ☉ Un dispositif "danse à l'école" à l'école Saint-Jean (8 élèves)
- ☉ Un dispositif tarif partenariat : « initiation théâtre » au collège Fesch (de la 6e à la 3e) un autre avec le lycée Fesch, 21 élèves.
- ☉ Deux projets peuvent également être mis en exergue :

Cunservatoriu di musica, ballu è arte dramaticu di Corsica

Syndicat Mixte : Collectivité de Corse, Villes d'Aiacciu et de Bastia

Résidence "Les Palmiers" – Avenue Maréchal Moncey – 20090 Aiacciu
Tél. 04 95 23 02 48

Terrasse "Paul Valéry" – Théâtre Municipal – 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 29 42

www.crd.corsica

Pour le 1^{er}, il s'agit de proposer à une classe faisant parti du " Dispositif d'Accueil en Milieu Ordinaire", une initiation musicale avec comme support le COR. A travers l'instrument, on peut aborder différentes notions comme la respiration, la motricité, l'espace et le temps, mais aussi le travail en groupe, exister par et à travers le groupe, autour d'un projet.

En juin 2023, les enfants ont participé au concert fanfare qui regroupe les orchestres à l'école et l'orchestre à vents du Conservatoire.

Effectif de la classe : 10 enfants / Institutrice : Madame Le Duff / Lieu : école Saint Jean Ajaccio

Une heure par semaine pour deux groupes de 5 élèves (30 minutes par groupe)

Les séances se déroulent à l'école. Une fois par mois, la classe complète vient au conservatoire.

Les enfants jouent sur de vrais instruments, 5 au total dont 2 appartenant à l'enseignant.

Pour le second, il s'agit de l'atelier de violon de Bodiccione qui a été créé en 2019 à la demande de la ville d'Ajaccio, dans le cadre de l'accès à la culture dans les quartiers prioritaires.

Il s'agit d'un projet tripartite : les LOGIREM fournissent le local et les instruments, la mairie s'occupe de la communication et le conservatoire détache un enseignant.

Le début d'année est en dents de scies mais au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire, un groupe stable se constitue, d'environ 4 à 8 élèves.

L'antenne de Bastia propose :

Dispositifs Gratuits :

- ☺ Un dispositif CHAM/D/V avec le collège S. Vinciguerra 110 élèves de la 6^{ème} à 3^{ème}
- ☺ Un dispositif "orchestre à l'école" vents à l'école Calloni et un dispositif "orchestre à l'école" cordes / vents à l'école M. Reynoard (promotion triennale de 50 élèves) deux classes de CM2. Le projet se poursuit sur toute la durée de l'année scolaire avec 3h de musique / semaine pour chaque classe.
- ☺ Un dispositif " chorale, danse, instruments " dans les établissements maternelles
- ☺ Des enfants de CP et des enfants en GS bénéficient d'interventions pendant la moitié de l'année scolaire, soit une quinzaine de séances de 45 mn pour les GS et 55 mn pour les CP. (Elèves non comptabilisé dans les inscriptions au conservatoire, ils ne paient pas de cotisation)

La ville de Bastia a obtenu le label 100% EAC (Education Artistique et Culturelle) en 2022, car de nombreuses actions sont menées en lien avec les services médiation de la ville. Le conservatoire met à disposition une dumiste à temps complet et des heures d'enseignement pour les autres dispositifs.

Des actions dans les écoles sont menées grâce au soutien de la cité éducative : création d'une comédie musicale et adaptation/interprétation d'une pièce de théâtre pour le collège de Montesoro.

Le Conservatoire percevra une subvention de 7960€ qui permettra de toucher 104 élèves durant une année scolaire avec l'objectif de production scénique.

Dispositifs Payants :

- ☺ Un dispositif " Initiation théâtre " au collège Giraud, classe de 26 élèves sous forme de deux groupes deux heures par groupe par semaine soit 4h d'interventions pour les élèves payants une inscription partenaire conservatoire.
- ☺ Un " dispositif à aménagement d'horaires " en danse classique (collège Tomasi à Folelli) de la 6^{ème} à la 3^{ème}, 13 danseuses concernées (élèves payants une inscription partenaire conservatoire). Ce dispositif a été modifié afin de permettre d'y inclure des élèves des communes avoisinantes. Un cours est dispensé le vendredi soir hors temps scolaire.
- ☺ Mise en place d'un parcours artistique dans le collège de Biguglia, dont les cours sont dispensés à l'espace Rocchi par trois professeurs du Conservatoire. Ils sont mis à disposition pour un volume horaire de 4h30 (danse et musique) environ 30 élèves concernés qui ne sont pas comptabilisé dans les effectifs conservatoires.

Cunservatoriu di musica, ballu è arte dramaticu di Corsica

Syndicat Mixte : Collectivité de Corse, Villes d'Aiacciu et de Bastia

En projet pour la rentrée 2023

- ☞ A Aiacciu : poursuite des dispositifs en place dans la mesure du possible, sauf pour l'orchestre à l'école de Porticcio. Il est remplacé par un projet autour de la voix et financé grâce à la création du nouveau tarif pour les écoles des communes extérieures au syndicat mixte. Il concerne tous les élèves du groupe scolaire primaire.
- ☞ A Bastia : poursuite des dispositifs en place

Moyens

- ☞ Renforcement des Partenariats avec des établissements et/ou communes d'implantations
- ☞ Actualisation des conventions (CHA, orchestre à l'école, Folelli, Aria, communes et collèges)
- ☞ Mise à disposition de locaux
- ☞ Le volume horaire consacré à l'ensemble de ces dispositifs est intégré au temps pédagogique des enseignants mais génère parfois des heures supplémentaires.
- ☞ Mise en place de formations à destination des enseignants pour les apprentissages instrumentaux en collectif.

2.3 ENSEIGNEMENT : DE L'ENSEIGNEMENT A LA MISE EN RESEAU

Suite au vote du Projet d'établissement en décembre 2023, dans l'objectif de devenir CRR (Conservatoire à rayonnement Régional), nous proposons de nommer les professeurs ayant réussi au concours, mais aussi d'étoffer l'offre de formation (notamment pour les disciplines manquantes).

Le Conservatoire s'est toujours attaché à développer une stratégie de valorisation de double voire triple compétence des enseignants.

- ☞ A Aiacciu : Classe de cuivres (cor, trompette, trombone), Classe de violon et d'alto

- ☞ A Bastia : Classe d'orgue et de harpe, Classe de violon et d'alto, Classe de FM et cor

Les deux antennes poursuivront par ailleurs le développement d'ateliers et enseignements complémentaires grâce à une optimisation de compétences et de moyens déjà existants (déchiffrage, culture musicale, pratique d'ensemble, etc.).

Formation initiale

Les deux antennes du Conservatoire poursuivent le développement des cursus traditionnels mais également de toutes les activités "hors cursus" qui participent à la formation initiale en musique, danse et théâtre depuis les niveaux « éveil / initiation » jusqu'au 3^{ème} cycle de formation préprofessionnelle.

Mise en place des examens de Fin de cycle pour l'ensemble du territoire.

Soutien aux associations faisant partie de la chartre départementale dans l'organisation de projets comme les orchestres à l'école ou la mise à disposition de ressources. Mise en place de Master classe et Conférence pour l'ensemble du territoire, avec invitation de ressources venant de divers horizons. Partenariat renforcé avec le centre VOCE et le CAP de Sartène.

Développement de la musique traditionnelle et de la culture Corse

A Bastia

- ☞ Poursuivre le développement des ateliers instrumentaux et vocaux (cursus traditionnel et dispositif CHAM).
- ☞ Poursuivre le soutien à l'Archetti Bastiaise pour le développement de la pratique du violon traditionnelle.
- ☞ Développer le DEM musique traditionnelle : ateliers et conférences sur les musiques traditionnelles (Benjamin Mélia) accessible à l'ensemble du public avec suivi individualisé pour les élèves de DEM.
- ☞ Implication du Conservatoire dans des bals traditionnelles avec des associations locales. Créer des événements réguliers pour la danse traditionnelle (quadrille)
- ☞ Conférences et Master Classe proposés à un public de plus en plus large.

Cunservatoriu di musica, ballu è arte dramaticu di Corsica

Syndicat Mixte : Collectivité de Corse, Villes d'Aiacciu et de Bastia

A Aiacciu

- ☉ Poursuite des ateliers de musique traditionnelle chant et violon (cursus traditionnel et dispositif CHAM).
- ☉ Mise en place d'ateliers de musique traditionnelle (Cetera) réguliers sous forme de vacations.
- ☉ Soutien au projet de Carmin Belgodère avec la mise en place d'une mallette pédagogique. (subventions DRAC et Collectivité de Corse)

A terme, le développement d'un véritable "département de musique traditionnelle" au sein du Conservatoire et sur les deux antennes, suppose de pouvoir envisager des recrutements et/ou des conventionnements afin d'être en mesure de structurer un cursus tel qu'il existe dans d'autres conservatoires : autour des musiques occitanes et ibériques à Toulouse, des musiques celtiques à Brest ou Rennes, des musiques et danse du Limousin à Limoges, etc.

Depuis septembre 2022, le conservatoire propose un Diplôme d'Etudes Musicales avec un module de spécialité « Musiques Traditionnelles de la Méditerranée » clôturant un cycle III. Désormais, nous souhaitons construire une filière Musique traditionnelle en lien avec les différentes institutions sur le territoire, pour accompagner les étudiants vers un diplôme d'Etat.

A partir de mars 2024, le Centre d'Art Polyphonique et le Conservatoire mettent en place une préparation au concours d'entrée.

Avec l'ouverture du DE de Musique traditionnelle à Corte, le conservatoire doit construire une passerelle avec les conservatoires de la région PACA, pour développer une classe préparatoire pour ce Diplôme d'état.

Maillage territorial

Poursuivre la mise en réseau avec les "pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique" ainsi que des structures associatives de musique et de danse dans une optique de maillage du territoire.

Les conventions, élaborées par tous les partenaires déclinent notamment :

- ☉ Organisation de projets artistiques communs pour les élèves et les professeurs
- ☉ Concertation des équipes pour le choix des morceaux imposés des examens
- ☉ Possibilité pour les élèves de ces structures de bénéficier d'une validation de leurs enseignements par le Conservatoire (label CRD) lorsque l'enseignement dispensé répond aux critères des "Schémas d'orientation" musique et danse
- ☉ Accès au cours collectifs du Conservatoire pour les élèves des pôles
- ☉ Le coût des jurys de ces évaluations est intégralement assumé par le Conservatoire

Le Spaziu Carlu Rocchi de Biguglia est un partenaire qui a fait le choix de soutenir le conservatoire par des actions de diffusion (mise à disposition de la salle de spectacle). Les actions sont travaillées de manière collégiale et une classe Parcours Artistique a vu le jour. Le développement se poursuit.

Le conservatoire poursuit son travail sur :

- ☉ Harmonisation des cursus
- ☉ Mise en place d'un accompagnement de formation pour les enseignants ne possédant pas de Diplôme d'Etat.

Le partenariat avec le CAP de Sartène, s'appuyant sur le projet de service et les recrutements récents, se concrétise par des actions définies conjointement lors des réunions de travail entre les directions pédagogiques. Une préparation au concours d'entrée au Diplôme d'état de professeur de musique spécialité Musique et Chant traditionnelle de Corse et de méditerranée est mise en place en mars 2024.

La démarche de classes territoriales mises en place depuis 2013 en lien avec les spécificités locales se poursuivra avec les points suivants :

- ☉ Classe d'orgue en lien avec la mise en valeur du patrimoine organistique

Cunservatoriu di musica, ballu è arte dramaticu di Corsica

Syndicat Mixte : Collectivité de Corse, Villes d'Aiacciu et de Bastia

- 🎵 Classes d'instruments avec des échanges sur le week-end et restitution partagée
- 🎵 Classes de danse en partenariat avec l'université de Corte pour un travail et des spectacles communs sur les différentes antennes

Un projet de démocratisation de la musique à travers le chant (chorale et chant polyphonique) est en cours d'élaboration en partenariat avec la philharmonie de Paris. Ce projet serait régional. Il aurait une dimension nationale. EVE n'étant présent que sur la région île de France. Ce projet permettra de faire un lien direct avec le DE de musique traditionnelle. Il devrait voir le jour en septembre 2025.

2.4 ACCESSIBILITE DES PUBICS EMPECHES

Depuis septembre 2022, nous avons mis en place un accompagnement spécifique pour les élèves ayant des besoins spécifiques. Des coordinateurs ont été choisis afin de proposer un suivi et des cours adaptés aux élèves.

A l'antenne d'Ajaccio, des ateliers en partenariat avec l'école Saint Jean ont été mis en place afin de permettre la pratique de la musique par la découverte du cor. Projet DAMO expliqué plus haut dans les dispositifs scolaires.

A l'antenne de Bastia un partenariat avec la clinique a permis d'élaborer un spectacle commun entre les élèves de danse contemporaine et les patients.

Nous travaillons actuellement sur la mise en place d'une stratégie de communication et d'action aux services des personnes ayant des besoins spécifiques. Nous avons mis en place des parcours spécifiques pour permettre un meilleur accompagnement des élèves. Un suivi individualisé est proposé avec orientation.

Ce travail implique de former les équipes et d'intégrer ces publics dans notre projet d'établissement.

Les équipes ont pu assister à des colloques organisés par la ville de Bastia, et une formation avec le CNFPT est mise en place.

Quatre de nos agents vont pouvoir être formés plus spécifiquement afin d'encadrer ces parcours et l'ensemble de l'établissement dans ce dispositif.

Une formation avec le CNFPT « Repérage et prise en compte des troubles DYS » est proposée en 2024 à l'ensemble de l'équipe du Conservatoire. Les agents volontaires pourront se former.

2.5 PRODUCTION ARTISTIQUE

Les réalisations publiques, indissociables de l'acte pédagogique, sont une des missions fondamentales du Conservatoire. La mise en situation artistique des élèves, la valorisation de la pratique amateur sous toutes ses formes et la valorisation de la pratique professionnelle des artistes-enseignants sont indispensables.

Ces actions doivent également intégrer des démarches de création et d'ouverture aux esthétiques les plus diversifiées. Des commandes et/ou résidences de compositeurs, chorégraphes, metteurs en scène, master-class, interventions d'artistes doivent être organisées.

La transmission au public est un véritable acte culturel qui ne réduit pas seulement à un prolongement "accessoire" du fonctionnement du Conservatoire.

De beaux projets ont tout de même pu voir le jour et des partenariats ont été créés.

La galerie Noir et Blanc, le Musée de Bastia, le musée Fesch d'Ajaccio ont accueilli depuis le mois de juin près d'une dizaine de représentations.

Le théâtre de l'Alb'oru de Bastia et l'Espace Diamant mis à disposition par les villes offre l'opportunité de toucher un public plus large.

Les soirées des lauréats, la fête de la musique et les nombreuses participations des élèves aux événements des villes a permis de donner une visibilité à l'établissement.

La ville de Bastia a intégré à sa saison culturelle des concerts du Conservatoire, offrant une nouvelle visibilité à l'établissement.

La fermeture du Théâtre de Bastia et le manque de lieu conduisent le conservatoire à imaginer une saison « hors les murs » nécessitant un budget supplémentaire en raison des locations matériels, des transports des élèves et des professeurs. Le Conservatoire a aussi fait le choix d'investir dans du matériel scénique (éclairage, sonorisation...) afin de pouvoir se produire

Cunservatoriu di musica, ballu è arte dramaticu di Corsica

Syndicat Mixte : Collectivité de Corse, Villes d'Ajaccio et de Bastia

dans des lieux en extérieur limitant Aisne les coûts de location. Il est important d'y consacrer un budget.

La partie du budget qui leur est consacrée doit donc pouvoir être préservée. Toute baisse de budget aurait des répercussions sur la qualité mais aussi sur la visibilité de l'établissement.

De nombreuses actions sont aussi menées pour la ville de Corte, cette dernière ayant attribué une subvention exceptionnelle de 50 000€ pour l'année scolaire de 2023/2024. Un déploiement d'actions dans le milieu scolaire (primaire et maternelle), mais aussi des concerts et journées d'échanges sur les différentes activités du Conservatoire vont permettre de faire une étude des attentes de la population.

Une étude de l'Institut Régionale de l'Administration, avec un groupe d'étudiant va permettre d'affiner cette étude et d'envisager l'implantation d'une antenne du Conservatoire à Corte. Il est important aussi de travailler à l'intégration de la ville de Corte au syndicat Mixte.

2.6 DEVELOPPEMENT DES ECHANGES

Au cours des dernières années, des collaborations ont été mises en place avec d'autres conservatoires, sur le continent (Nice, Aix En Provence, Toulon, Avignon...) mais également avec la Sardaigne, (notamment le Conservatoire de Lucca). En 2023, un échange a pu être mené avec le big band de Limoux, permettant ainsi au Mini Big d'Ajaccio de se rendre au festival de Limoux. En 2023, nous prévoyons un échange avec l'école de Limoux, participation de l'ensemble Mini Big de l'antenne d'Aiacciu au Limoux Brass Festival. Le groupe de Limoux viendra à son tour à Aiacciu dans le cadre du festival Jazz in Aiacciu.

En 2024, c'est la classe d'orgue de Bastia qui se rendra à Marseille pour une Master Classe avec un professeur de Marseille et la visite de plusieurs orgues.

Nous souhaitons poursuivre le développement et la collaboration avec d'autres conservatoires pour les années à venir.

Un échange avec le continent tous les deux ans doit être maintenu afin de permettre le rayonnement de l'établissement. Il est important que le Conservatoire Corse soit représenté dans le réseau des conservatoires nationaux.

- ☉ Ces actions "euro-méditerranéennes" nécessitent un budget spécifique notamment pour la prise en compte des transports, de l'hébergement, du matériel, etc., ainsi que des aides logistiques conséquentes
- ☉ Assistance de la "Direction des affaires européennes et des relations internationales de la Collectivité de Corse" pour le montage des projets et demandes de subvention.

2.7 RESSOURCES HUMAINES

La réussite au concours de plusieurs agents, nous a permis de prétendre au reclassement de l'établissement et de proposer un projet d'établissement à la hauteur des compétences de l'équipe.

Pour l'année 2024, nous devons prévoir l'augmentation du volume horaire des professeurs d'art dramatique pour l'antenne de Bastia et pour l'antenne d'Ajaccio. La construction d'un cursus complet et le développement de cette classe se poursuit. De plus, suite aux annonces présidentiels de janvier 2024, le théâtre va prendre une place plus importante dans les enseignements scolaires. Il est important que le conservatoire puisse soutenir les mises en place de ces mesures en lien avec l'éducation Nationale.

L'antenne d'Aiacciu est doté d'un professeur à temps complet, qui vient d'être nommée Professeur d'Enseignement Artistique suite à la réussite au concours de la fonction publique, son temps de cours passe de 20h à 16h. Le nombre d'élève étant en forte augmentation et le cursus complet nous permettent de remplir nos missions. Des contrats de vacataire permettent de compléter les besoins de services.

Cunservatoriu di musica, ballu è arte dramaticu di Corsica

Syndicat Mixte : Collectivité de Corse, Villes d'Aiacciu et de Bastia

L'antenne de Bastia, construit actuellement un cursus et mène des actions dans les collèges. La cité Educative soutient ces actions. IL est important que les élèves puissent poursuivre l'enseignement de la spécialité art dramatique dans un cursus diplômant. Pour rappel, le nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique a été adopté en septembre 2023 par le ministère de la Culture, les professeurs de théâtre peuvent prendre en charge un maximum de 30 élèves en cursus hors découverte. Actuellement, il y a plus de 40 élèves en cursus et 50 élèves en découvertes à Ajaccio. A Bastia il y a 10 élèves en cursus et 84 élèves pour le collège de Montesoro, 26 élèves pour le collège Giraud.

Nous proposons de créer un demi-poste pour l'antenne de Bastia pour les instruments à vents. Le professeur de Formation musicale prend en charge les cours de trompette et de cor, nous avons un effectif en augmentation, nous devons donc prévoir un recrutement dans cette discipline. Il est important de recruter un professeur qui sera pluri-instrumentistes ou qui pourra assurer les cours de formation musicale.

Avec la perspective d'ouverture d'une antenne à Corte, le Conservatoire de Corse devrait être attractif pour des professeurs souhaitant développer des classes.

Par ailleurs, l'offre d'enseignement est complétée par **des ateliers musicaux** qui vont notamment permettre **un développement des musiques traditionnelles de Corse**, tant à Aiacciu qu'à Bastia, dans la perspective du diplôme d'études musicales mis en œuvre en 2022, en vue d'une continuité vers un Diplôme d'état de musiques traditionnelles. Au total, l'offre nouvelle en matière d'ateliers ou de master class est estimée à une centaine d'heures par an. A partir de mars 2024, en lien avec le Centre d'Art Polyphonique de Sartène, nous mettons en place une préparation spécifique au concours d'entrée du Diplôme d'état de Professeurs de Musiques traditionnelles.

Nous sommes contraints de réduire les marges budgétaires concernant les remplacements, nous ne serons donc plus en mesure de maintenir les cours des professeurs absents (événements familiaux, maladie occasionnelle). Les cours ne seront remplacés qu'en cas d'absence de plus de trois semaines.

Le contexte financier actuel ne permet pas d'étoffer l'offre du Conservatoire. De nombreux instruments ne sont pas enseignés. Enfin, les effectifs demeurent relativement stables.

3 AXES GENERAUX

3.1 VALORISATION DU PERSONNEL

☺ Mesures sociales : aucune modification du montant des titres restaurant n'est prévue malgré une forte demande des agents. Il en est de même pour l'augmentation de la participation employeur à la complémentaire santé (qui représente actuellement 30 € mensuels par agent). Toutefois, afin de répondre à une autre demande des représentants du personnel, les orientations budgétaires intègrent la mise en œuvre éventuelle de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle instituée par le décret du 31 octobre 2023. Celle-ci doit cependant faire l'objet d'une délibération du comité syndical. Il importe de rappeler que les représentants du personnel ont également sollicité la prime d'équipement numérique. Les enseignants ayant été équipés de tablettes numériques, la direction n'a pas jugé nécessaire de la mettre en place jusqu'à présent.

Néanmoins, l'obsolescence de ces équipements nous incite à réexaminer notre position. Dans l'attente, les postes informatiques, dédiés aux enseignants, ont été renouvelés fin 2023 pour les deux antennes.

☺ Dans la continuité du travail mené depuis quelques années, nous poursuivons l'accompagnement des préparations aux concours, aux examens professionnels et aux VAE. La valorisation de l'équipe pédagogique doit être l'objectif managérial prioritaire. Les ATEA de 2e classe pouvant accéder au grade de ATEA de 1ere classe doivent être proposés au tableau d'avancement. Les nombreux PTEA qui

Cunservatoriu di musica, ballu è arte dramaticu di Corsica

Syndicat Mixte : Collectivité de Corse, Villes d'Aiacciu et de Bastia

Résidence "Les Palmiers" – Avenue Maréchal Moncey – 20090 Aiacciu
Tél. 04 95 23 02 48

Terrasse "Paul Valéry" – Théâtre Municipal – 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 29 42

www.crd.corsica

- ont atteint les échelons permettant la promotion hors classe doivent pouvoir en bénéficier. Cette revalorisation des agents doit s'effectuer par délibération en CT.
- ☉ Le Concours de PTEA s'étant déroulé en 2023, des promotions ont été proposées et validées au moment du vote du projet d'établissement. Trois de nos agents seront donc nommés en mars 2024.
- ☉ Nous proposerons durant l'année 2024, une promotion PTEA hors classe par antenne.
- ☉ L'équipe administrative manque de cadres intermédiaires et certaines missions ont été confiés aux agents en poste. L'accession à la catégorie B pour certains agents doit être prise en compte.
- ☉ Un agent de catégorie C prendra sa retraite en septembre 2024, il est important d'envisager son remplacement par un agent de catégorie B, afin de redéfinir les missions. L'équipe administrative a subi de nombreuses suppressions de postes. Les agents montrent des signes de fatigue et de surcharge mentale. L'arrivée en janvier 2024, d'un contrat d'apprenti RH va permettre de soutenir l'équipe.
- ☉ Formation du personnel :
Le CNFPT de Corse continue de soutenir le plan de formation établi par le Conservatoire. Ce soutien s'est concrétisé en 2023 par la mise en place d'une formation intra en langue corse, sur les deux antennes du Conservatoire. Toutefois, certaines formations n'ont pas pu être organisées compte tenu des contraintes organisationnelles. Elles seront donc mises en place cette année, en accord avec le CNFPT. Il s'agit des formations suivantes : « Direction de petits ensembles instrumentaux », « Repérage et prise en compte des troubles DYS dans l'enseignement artistique » et « Prévention des troubles musculosquelettiques ». Par ailleurs, les agents continuent d'être accompagnés dans la validation des diplômes d'Etat (ou DUMI) par la voie de la VAE. Enfin, deux formations pour l'accueil des publics (SIAAP) et la prise en charge des publics à besoins spécifiques (référénts handicap) seront proposées sur plusieurs années aux agents intéressés, dans la perspective notamment de l'intégration des nouveaux locaux.
- ☉ L'utilisation du numérique devient indispensable. L'investissement fait par la collectivité corse pour l'achat de tablettes s'est révélé très utile dans la gestion des cours à distance mais aussi pour la cohérence de l'équipe. De nombreuses réunions sont en distanciel.

3.2 AMELIORER L'ACCUEIL DES PUBLICS

Pour accomplir leurs missions, les personnels doivent avoir les moyens de les réaliser, tant en espaces d'enseignement (locaux et salles de cours adaptés) que de diffusion (auditorium). Le relogement des deux antennes prend une bonne voie, tant pour l'accueil des publics que la cohérence et pertinence de l'enseignement. La réalisation du projet Riciotti-Tavella pour l'antenne d'Aiacciu est prévu à l'horizon 2025. L'antenne de Bastia bénéficiera de nouveaux locaux au-dessus du théâtre en 2027.

Pour un fonctionnement optimal, il faut absolument penser au recrutement permanent d'un régisseur ayant de multiples missions : accueil, gestion et entretien du matériel, supplémentaire sur l'antenne de Bastia. En effet, la configuration des locaux, ne permet pas d'assurer la sécurité des usagers et l'amplitude horaire d'ouverture ne correspond pas aux attentes du public.

3.3 POURSUIVRE LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE MEDIATION

Le recrutement d'une personne dédiée à la communication et la médiation culturelle nous permet d'évaluer l'importance stratégique de la communication : elle a permis de renforcer l'attractivité de la structure tout en valorisant le travail accompli par les élèves et les équipes pédagogique, administrative et technique. Nous avons travaillé sur les relations médias, la communication digitale (site internet, réseaux sociaux, etc.) et la réalisation de supports (ex : newsletter, affiches), captation d'images et prise de son, etc.

Cunservatoriu di musica, ballu è arte dramaticu di Corsica

Syndicat Mixte : Collectivité de Corse, Villes d'Aiacciu et de Bastia

L'achat d'objets publicitaires (top-bag, T-shirt, oriflamme et bâche) ainsi que le marquage des véhicules a permis une amélioration de la visibilité. C'est un bon moyen de communication qui est à poursuivre.

Le déploiement du parcours du spectateur et de nombreuses interventions scolaires renforcent l'attractivité de la structure.

La médiation culturelle de l'établissement en lien avec les partenaires se poursuit.

3.4 CULTURE DE L'ETABLISSEMENT

L'élaboration du projet d'établissement est liée à ces nouveaux équipements qui permettront de répondre pleinement aux besoins d'un établissement d'enseignement artistique. Il a fait l'objet d'une concertation élargie (élus des collectivités, personnels, usagers). Un Conseil d'établissement a été mis en place afin de consulter les différents membres sur l'avancement de la rédaction du projet d'établissement. Un Conseil pédagogique se réunit régulièrement afin d'établir les différents objectifs et perspectives de ce projet d'établissement. Il se réunira régulièrement afin de poursuivre le travail de concertation et veillera à l'application du projet d'établissement.

Les textes cadres ont pu être revus et actualisés : le règlement intérieur, le règlement des études et les contrats personnalisés. Le projet d'établissement a été transmis au ministère de la Culture en décembre 2023 après son approbation au CS du 14 décembre 2023.

Depuis 2021, nous retrouvons le lien Ajaccio/Bastia. Des réunions ont été organisées, des stages proposés en commun. Nous devons poursuivre le développement d'échange de classes et de mutualisation des ressources. La création de réseaux piano, flûte, guitare, ect. a permis la mise en place de coordination régionale. Des projets communs : Master Class, échanges de classes, concerts communs aux deux antennes ont vu le jour.

Bien évidemment cela engendre des coûts de transport et d'hébergement mais la plus-value pédagogique, artistique et humaine est non négligeable.

La mise en place d'une antenne à Corte permettra d'accentuer le lien entre l'équipe pédagogique et le réseau des associations.

Cunservatoriu di musica, ballu è arte dramaticu di Corsica

Syndicat Mixte : Collectivité de Corse, Villes d'Ajacciu et de Bastia

4 ANNEXE FINANCIERE

PROJECTION BUDGETAIRE 2024

Le débat d'orientations budgétaires (article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) a pour but de fixer la stratégie financière de notre établissement à court et moyen terme et de formaliser le cadrage du projet de budget primitif de l'exercice 2024 qui sera soumis prochainement à votre examen.

Bien que n'ayant aucun caractère décisionnel (il ne donne pas lieu à un vote), il permet à l'assemblée délibérante de prendre acte d'une réflexion sur les actions et les priorités à mener.

Le présent document présente le plus objectivement possible, les premières projections qui seront affinées et validées au moment du vote du budget primitif et intègre les prévisions des résultats du Compte Administratif 2023, qui sera voté au cours de la même séance que le vote du budget.

Le prévisionnel sur cinq ans, transmis l'année dernière a été réactualisé et est annexé au présent rapport. Il donne une vision pluriannuelle des budgets, incluant les dépenses de personnels et les participations statutaires, qui servira de base pour la préparation des budgets à venir.

4.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il convient de préciser que **la section de fonctionnement** constitue la quasi-totalité du budget, soit **98 %**. Les principales dépenses de fonctionnement sont toujours les **charges de personnel** qui représentent environ **88 %** des dépenses. Les recettes de fonctionnement quant à elles, sont composées essentiellement de **participations statutaires**, à hauteur de **85,5 %** pour cet exercice.

Le budget de fonctionnement a été évalué à ce stade autour de **4. 786 M €** et progresserait assez nettement de **+ 7,3%** par rapport à l'exercice 2023, cependant cette hausse aura un impact faible, voire nul sur les participations statutaires des villes, grâce notamment, à la dotation exceptionnelle de la Collectivité de Corse.

1) LES PRINCIPALES EVOLUTIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN DEPENSES :

DEPENSES <i>(en € arrondis)</i>	BP + DM 2023	CA 2023 ⁽¹⁾	Projections BP 2024	Variations BP 2024/BP 2023	
Charges à caractère général	519 300	505 702	520 000	700	0,1%
Charges de personnel	3 882 635	3 875 134	4 200 000	317 365	8,2%
Dotations aux amortissements	54 241	53 339	58 500	4 259	7,9%
Autres charges ⁽²⁾	5 805	2 827	7 300	1 495	25,8%
Virement section d'investissement	-	-	-	-	100,0%
TOTAL	4 461 982	4 437 003	4 785 800	323 818	7,3%

(1) Il s'agit de la prévision des résultats du CA non encore adopté.

(2) Autres charges de gestion courante, charges financières, dotations aux provisions (chapitres 65,66,68).

Cunservatoriu di musica, ballu è arte dramaticu di Corsica

Syndicat Mixte : Collectivité de Corse, Villes d'Aiacciu et de Bastia

Résidence "Les Palmiers" – Avenue Maréchal Moncey – 20090 Aiacciu
Tél. 04 95 23 02 48

Terrasse "Paul Valéry" – Théâtre Municipal – 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 29 42

www.crd.corsica

A) Dépenses de personnel : 87 % des dépenses du budget.

☞ **+ 8,2 %** en charges de personnel

Les prévisions concernant les dépenses de personnel pour 2024 connaissent une évolution importante pour cet exercice (+ 317.365 €).

Charges supplémentaires

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation relativement importante.

Certains relèvent de dépenses obligatoires liées notamment aux revalorisations salariales et indemnitaires applicables aux fonctionnaires.

Tout d'abord, il s'agit de la répercussion en année pleine de l'augmentation de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves. Pour rappel, le régime indemnitaire des enseignants a fait l'objet d'une importante revalorisation en 2023. Ainsi, l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves-part fixe, dont bénéficie l'ensemble des professeurs et assistants d'enseignement artistique au titre du principe de parité, a connu une progression de 103 % à compter du 01/09/2023. Le conservatoire employant une très grande majorité d'enseignants, son budget est fortement impacté par cette mesure.

Au-delà, les dépenses de personnel en 2024 subissent la répercussion en année pleine de l'augmentation de la valeur du point d'indice intervenue le 1^{er} juillet 2023 (+1.5 %). Comme pour toutes les collectivités, la dépense supplémentaire induite est relativement importante.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2024, les fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique ont bénéficié d'une augmentation de 5 points d'indices majorés. Cette mesure impacte fortement les dépenses de personnel en 2024.

Enfin, les dépenses de personnels connaissent d'autres évolutions mécaniques liées à la progression de carrière des agents. Dans ce cadre, les avancements d'échelon engendrent, comme chaque année, une dépense supplémentaire relativement importante. Pour rappel, la grande majorité des agents du Conservatoire relève des catégories B (assistants d'enseignement artistique) et A (professeurs d'enseignement artistique) de la fonction publique.

Par ailleurs, il existe d'autres facteurs d'évolution qui sont liés à des aspects conjoncturels (ex : remplacements maladie) ou à des arbitrages déjà opérés en matière de gestion des ressources (promotions internes, recrutements, etc.).

Concernant les remplacements, le syndicat mixte est confronté à la nécessité de pallier l'absence d'enseignants pour cause de maternité, maladie ordinaire ou maladie professionnelle/accident de service. Les prévisions de dépenses relatives à ce poste sont donc relativement importantes. Il importe de préciser que les absences pour cause de maladie professionnelle ou d'accident de service sont intégralement prises en compte par notre assurance statutaire (CNP). Toutefois, les crédits correspondants ne viennent pas en déduction des dépenses de personnel puisqu'ils apparaissent en recettes.

Concernant les arbitrages à présent, afin de répondre aux exigences de classement des établissements d'enseignement artistique, le comité syndical a décidé, en novembre 2023, de créer trois postes de professeurs d'enseignement artistique (catégorie A). Ces trois créations devaient permettre la promotion d'assistants d'enseignement artistique titulaires du concours correspondant. Cette mesure entraîne un surcoût lié au reclassement indiciaire des agents et aux heures supplémentaires d'enseignement induites par la réduction de la durée de service des agents (de 20 heures à 16 heures hebdomadaires). A cela s'ajoute les dépenses générées par la répercussion en année pleine d'une autre promotion interne intervenue en juin 2023 et le recrutement par voie de détachement d'un professeur agrégé relevant de l'éducation nationale (surcoût induit par l'application des règles de classement indiciaire).

Cunservatoriu di musica, ballu è arte dramaticu di Corsica

Syndicat Mixte : Collectivité de Corse, Villes d'Aiacciu et de Bastia

Enfin, lors de sa séance du 24 novembre 2024, le comité syndical a adopté une délibération autorisant le recours à un contrat d'apprentissage destiné à renforcer la fonction RH.

Le dernier facteur d'évolution des dépenses est lié à la mise en œuvre du projet d'établissement qui prévoit notamment :

- Des créations nouvelles ou l'augmentation de la durée de service dans certaines disciplines : création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline cuivre à l'antenne de Bastia (½ temps), création d'un poste d'agent d'accueil à l'antenne de Bastia (temps complet), création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, art dramatique à l'antenne d'Aiacciu (1/4 temps),
- L'augmentation du nombre de master class et du nombre d'heures de jury du fait de la mise en œuvre du diplôme national prévu par le nouveau schéma national d'orientation pédagogique,
- L'augmentation des budgets consacrés à la programmation afin de renforcer le rayonnement de l'Etablissement.

En tout dernier lieu, les orientations budgétaires pour 2024 intègrent une prévision de dépense liée à la mise en œuvre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (PPAE). La mise en place de cette prime, dont les modalités d'attribution sont définies par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023, doit cependant faire l'objet d'une délibération du comité syndical. A ce jour, les conditions d'attribution de la PPAE par les collectivités adhérentes ne sont pas encore connues, notamment pour ce qui concerne la Collectivité de Corse. Il paraît nécessaire de disposer de ces informations avant d'envisager la mise en œuvre de la prime qui impose une délibération de l'assemblée délibérante.

L'ensemble de ces mesures provoque donc une augmentation conséquente des dépenses de personnel en 2024.

B) Charges à caractère général : 10 % des dépenses

☞ **+ 0,1 %** en Charges à caractère général.

Ces charges à caractère général, regroupent principalement les charges liées à la structure (*énergie, maintenance, assurances, charges locatives, impôts et taxes,...*), ainsi que les charges liées à l'activité (*achats de petits équipements, prestations de services, déplacements et missions, frais d'affranchissement et de télécommunications...*).

Elles ont été **reconduites quasiment à l'identique** par rapport à l'exercice précédent, en tenant compte des réalisations de 2023.

Le Conservatoire poursuit ses efforts de maîtrise budgétaire, en limitant toutes les catégories de dépenses, en dehors des charges incompressibles.

C) Autres charges :

Ces autres dépenses resteraient relativement stables.

Autres charges de gestion courante, charges financières : 7300 €

- Il s'agit des intérêts prévus pour la ligne de trésorerie, les licences et droits d'utilisation informatique en nuage et les provisions pour créances douteuses.

Cunservatoriu di musica, ballu è arte dramaticu di Corsica

Syndicat Mixte : Collectivité de Corse, Villes d'Aiacciu et de Bastia

Dépenses d'ordre : 58 500 €

- La dotation aux amortissements a été évaluée légèrement à la hausse (+ 4 259 €/2023).

En comptabilité M57, les amortissements sont calculés à compter de la date d'acquisition « au prorata temporis », il est donc difficile d'évaluer avec exactitude les crédits nécessaires à prévoir au budget.

La procédure d'amortissement obligatoire, est une opération d'ordre qui nécessite chaque année, l'inscription au budget primitif d'une dépense de fonctionnement et d'une recette en investissement, pour le même montant. Cela permet de constater annuellement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

- Virement à la section d'investissement (autofinancement) **non prévu**, afin de limiter les dépenses.

De manière à poursuivre l'effort de maîtrise budgétaire, il n'est pas prévu de prélèvement complémentaire pour financer la section d'investissement. Seul l'amortissement obligatoire, constituera un autofinancement minimal, destiné au renouvellement des immobilisations.

EN RECETTES :

RECETTES (en € arrondis)	BP + DM 2023	CA 2023 (1)	Projections BP 2024	Variations BP 2024/BP 2023	
Produits des services	205 000	221 026	224 000	19 000	9,3%
Participations statutaires	4 077 437	4 077 437	4 088 563	11 126	0,3%
Subventions Etat et autres	91 600	217 992	260 900	169 300	184,8%
Autres produits de gestion courante	35 261	55 246	25 206	- 10 055	-28,5%
Résultat de fonctionnement reporté	52 684	52 684	187 131	134 447	255,2%
TOTAL	4 461 982	4 624 384	4 785 800	323 818	7,3%

(1) Il s'agit de la prévision des résultats du CA non encore adopté.

D) Les produits des services (droits d'inscription) ont été évalués **à la hausse, sur la base des recettes réalisées en 2023** (+ 19 000 €/BP 2023, + 3 000 €/CA 2023).

E) Les subventions d'Etat :

- La subvention pluriannuelle de l'Etat augmente : **+ 45 000 €**.
Le montant annoncé de la dotation allouée pour 2024 s'élèvera à **95 000 €**, alors qu'elle était maintenue à hauteur de 50 000 € depuis 2017.
Cela démontre un réel réengagement financier de l'Etat et une prise en compte des efforts fournis par le Conservatoire pour se conformer aux conditions édictées par le ministère de la culture.
- **5.900,00 €** sont prévus au titre de la subvention d'état attribuée dans le cadre de la citée éducative.

F) La subvention de la ville de CORTI.

Dans le cadre du partenariat établi pour la préfiguration de l'installation d'une antenne du Conservatoire à Corti, la ville a attribué une subvention de **30.000,00 €** pour l'année scolaire 2024 (Cf. convention signée).

Cunservatoriu di musica, ballu è arte dramaticu di Corsica

Syndicat Mixte : Collectivité de Corse, Villes d'Aiacciu et de Bastia

G) Une subvention exceptionnelle de la CDC : + 130 000 €.

Le soutien important de la Collectivité de Corse, permet à la fois la mise en place du projet d'établissement et la prise en charge des coûts relatifs à la préfiguration de l'antenne de Corti. Cette subvention exceptionnelle, en complément de la contribution statutaire, aura pour effet d'atténuer fortement les participations statutaires¹ des villes d'Ajaccio et Bastia.

H) Des crédits d'un montant de 25 206 € sont inscrits en Produits divers.

Il s'agit d'une prévision de remboursement de l'assurance CNP concernant le traitement indiciaire d'un agent en situation d'arrêt pour cause de maladie professionnelle, de remboursements de la CPAM, d'une subvention de la CAF et d'une aide financière de la société des éditeurs et auteurs de Musique (SEAM) pour l'achat de partitions.

I) L'excédent de l'exercice 2023 qui sera intégré au BP 2024, a été évalué à : 187 130,81 €, soit en forte hausse par rapport à l'année précédente (+134 447 €). Cet excédent s'explique essentiellement du fait de l'attribution d'une dotation complémentaire de l'Etat (non prévue au budget), pour un montant de 126 392 €, au titre de la hausse des dépenses d'énergie et de la revalorisation du point d'indice de juillet 2022 et compte tenu de recettes effectives qui ont été supérieures aux prévisions, en droits d'inscription (+16 000 €) et en produits divers (+13 000 €).

J) Les participations statutaires des collectivités.

La dotation exceptionnelle de la CDC, la hausse importante de l'excédent reporté de 2023, ainsi que le soutien financier accru de l'Etat, auront pour effet d'atténuer fortement le montant des participations statutaires.

Ainsi, **les dotations n'augmenteraient que très légèrement** par rapport à 2023, au total + **0,3 %**,

Dans cette projection :

- La participation de la **CDC progresserait de + 0,3 %**, au niveau des participations statutaires, mais en tenant compte de la dotation complémentaire, cette hausse serait de l'ordre de + **5,4 %** (+136 898 €).

¹ **Rappel** : Les participations statutaires sont déterminées conformément aux statuts du syndicat mixte :

⇒ **62 %** du total des contributions des trois collectivités membres **pour la CTC**.

⇒ **38 %** restants pour les **Communes d'Ajaccio et Bastia**.

La **part respectivo** des communes est établie en fonction du **coût réel de fonctionnement de chaque antenne**. Afin de déterminer la quote-part de chaque commune, les dépenses de fonctionnement prévues au budget, sont calculées indépendamment pour chaque antenne. **Ainsi, sont pris en compte dans ce calcul, sur chaque site respectif :**

⇒ Les charges de personnel. Les postes de Direction Régionale, Directeur adjoint, Directrice administrative, Directeur des ressources humaines, Adjointe administrative chargée de la comptabilité et Agent chargé de la médiation culturelle (1/4 sur Ajaccio), sont comptabilisés sur les deux antennes.

⇒ Les charges à caractère général, y compris les loyers des deux structures. *Seules certaines charges (fournitures diverses, frais de déplacement, assurances, taxes...) sont réparties de manière équivalente sur les deux sites, car elles concernent la gestion du syndicat mixte.*

⇒ Toutes les autres dépenses, telles que les charges exceptionnelles, les dépenses imprévues, les charges financières et opérations d'ordre (*dotations aux amortissements et virement à la section d'investissement*) qui sont des dépenses communes, sont réparties de manière équivalente sur les deux sites.

Cunservatoriu di musica, ballu è arte dramaticu di Corsica

Syndicat Mixte : Collectivité de Corse, Villes d'Ajaccio et de Bastia

Dans ces conditions, **la part respective des communes pour l'exercice 2024**, évaluée en fonction du coût réel de fonctionnement de chaque antenne, se traduirait par :

- Une **diminution** de - **0,3%** de la contribution de la **ville d'Aiacciu**.
- Une **augmentation** de + **0,9 %** de la participation de la **ville de Bastia**.

PREVISIONS OB 2024						
PARTICIPATIONS STATUTAIRES						
Collectivités Membres du Syndicat Mixte	BP+DM 2023 (1)		OB 2024 (2)		Variation (2) / (1) 2024/2023	
	Participations statutaires	Répartition statutaire %	Participations statutaires	Répartition statutaire %	€	%
C.D.C.	2 528 010,78 €	62,0%	2 534 909 €	62%	6 898 €	0,3%
Commune d'AIACCIU	764 164,03 €	18,7%	761 601 €	18,6%	-2 563 €	-0,3%
Commune de BASTIA	785 261,93 €	19,3%	792 053 €	19,4%	6 791 €	0,9%
TOTAL Participations	4 077 436,74 €	100,0%	4 088 563 €	100%	11 126 €	0,3%

4.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement resteront stables et seront autofinancées par les dotations aux amortissements et le FCTVA. Les ressources ainsi dégagées permettront l'acquisition de matériel instrumental et d'équipement pour un montant approximatif de **74 000 €**, proche de celui de 2023 (72 451 € au BP 2023).

5 CONCLUSION

Le projet d'établissement 2023-2030 adopté par délibération en date du 28 novembre 2023, dans la perspective d'un classement en Conservatoire à Rayonnement Régional, permet de poursuivre les différentes actions impulsées depuis plusieurs années, qu'elles soient d'ordre structurelles, territoriales ou financières.

Le soutien important de la Collectivité de Corse et de l'Etat pour cet exercice, permet d'accompagner de manière très significative les efforts des villes d'Ajaccio et de Bastia, membres du syndicat mixte. Néanmoins, compte tenu du contexte budgétaire de plus en plus difficile et incertain pour les collectivités territoriales, la recherche de ressources supplémentaires doit se poursuivre.

Il convient de souligner que la période actuelle marque une transition importante dans l'évolution de l'établissement, par la perspective concrète de nouveaux locaux, qui seront en adéquation avec la mise en œuvre des missions qui sont les siennes.

Cunservatoriu di musica, ballu è arte dramaticu di Corsica

Syndicat Mixte : Collectivité de Corse, Villes d'Aiacciu et de Bastia